



**FACULTÉ DES SCIENCES  
MONTPELLIER**

---

**CONSEIL**  
**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2015 - N° 248 -**

---

Présidée par M. Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences

Approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences le : 25 mars 2015

Participent à la réunion, les membres suivants :

**MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES :**

**Collège A - S1 : PROFESSEURS**

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X Départ 11h15	Joulia LARIONOVA
X	
X Départ 9h15-11h15	Bruno VISSE
X Départ 9h40-11h15	Agnès FICHARD-CARROLL
X	
X	
X	

**Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS**

Martin IN

Georges LUTFALLA


**Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS**

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Eric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	
X Départ 9h30	Christine LARAOUI
	Geneviève DEGOLS
	Michel VIGNES
X Départ 10h40	
X Départ 11h15	Camille HOULDINGER

**Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT**

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	
X Départ 9h55	

**Collège C : USAGERS**

Damien **LAGARRIGUE**  
 Erwan PORTAL (suppléant)  
 Laëtitia **CASTELLA**  
 Clémentine COLOMER (suppléant)  
 Renaud **SOROT**  
 Gabriel BOURDETTE-RAGEAU (suppléant)  
 Chelsea **BOOTH**  
 Claire ALEXANDRE (suppléant)  
 Camille **HOULDINGER**  
 Julie DENIS (suppléant)  
 Bruno **VISSE**  
 Valentin BRUCKLER (suppléant)  
 Safiya **CISSE**  
 Alexandra HEAPE (suppléant)  
 Gabriel **HOLARD-SAUVY**  
 Damien JOUVE (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Damien LAGARRIGUE
X	
X Arrivée 10h05	
X	
X	

**COLLÈGE D : PERSONNELS IATOSS**

Georges **BOUBY**  
 Dalila **HAMMAR**  
 Christine **LAROUJ**  
 Thierry **VINDOLET**

X	
X	
X	
	Dalila HAMMAR

**PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES**

Christelle **JOURNET**  
(Conseil Economique et Social)

Anne-Yvonne **LE DAIN**  
(Région Languedoc-Roussillon)

Pierre **MAUREL**  
(Conseil Général de l'Hérault)

Chantal **MARION**  
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**  
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
X Départ 10h45	
	Adam ALI
	Maurizio NOBILI
	Jean-Pierre PECOUL

**PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES À TITRE PERSONNEL**

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

X arrivée 9h25	
X	
	Valérie ROLLAND

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 du 29 avril 2011 - Chapitre 1 : Le Conseil de la Faculté des Sciences -,

**Membres en exercice : 40**  
**En début de séance, 29 membres présents ou représentés**

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :  
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

**INVITES PERMANENTS PRESENTS :**

**Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université :** Agnès FICHARD-CARROLL

**- Directeur(trice)s adjoint(e)s**

Geneviève DEGOLS  
Alain HOFFMANN  
Jean-Yves LE GUENNEC  
Maurizio NOBILI

**- Chargés de missions**

Thierry BRETAGNON

**- Directeur(trice)s de Département**

Thierry BRETAGNON (Physique)  
Jean-Sébastien FILHOL (Chimie)  
Bruno TOURAINE (Bio MV)

**- Chefs de service**

Emilie BLANCHARD (cellule OF-RI)  
Béatrice BOYER (Communication)  
Lucie DUPUY DE CRESCENZO (Planning et Logistique)  
Christiane FRAMBOURG (Master)  
Gilles GUEVELLOU (Responsable administratif)  
Thierry KAUFFMANN (SIF)  
Nicole MAGNAN (Licence)  
Sandrine VILLANUEVA-THERON (Cellule des Moyens humains et financiers)  
Christophe TUGAUT-BRIGADIS (SIPEF)

**- Invités exceptionnels**

Christian JAY-ALLEMAND (CMI)  
Bruno ORSAL (CMI)  
Jean-Paul REBOUL (Service Master)

**- Secrétaire de séance**

Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)

Le **mercredi 25 février 2015**, à 8h45, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 18 février 2015, se sont réunis sous la Présidence de **M. HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes - bâtiment 7 du Campus Triolet.

**M. HALBOUT** ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

1. *Intervention du Directeur,*
2. *Approbation du PV n° 247,*
3. *Vote du projet calendrier universitaire 2015-2016,*
4. *Premier retour du cadrage MCC,*
5. *Premier retour du groupe de travail SI,*
6. *Cadrage des CMI,*
7. *Vote de subventions projets étudiants,*
8. *Questions diverses.*

**M. HALBOUT** s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour. En l'absence de remarque, il propose de passer au premier point.

#### 1) INTERVENTION DU DIRECTEUR

##### a- **Point sur la fusion**

**M. HALBOUT** propose à l'Assemblée de dédier le prochain Conseil à un point d'information sur la structuration de l'Université de Montpellier, en présence du Président et des Vice-présidents de l'Université de Montpellier.

**M. HALBOUT** rappelle sa volonté d'être le plus transparent possible avec le Conseil de la Faculté ; c'est pourquoi il a listé un certain nombre de points liés à la fusion, principalement d'ordre politique. Il rappelle qu'à l'heure actuelle, l'établissement vit une période de transition durant laquelle certaines instances n'ont pas encore été mises en place - CTE, CHSCT, Conseils restreints -.

S'agissant de l'évolution du fonctionnement administratif, un point retient particulièrement l'attention de **M. HALBOUT** : la mutation du système d'information et l'intégration du Service Informatique de la Faculté au sein de la DSIN. La Direction de la Faculté suit avec une grande attention ce dossier. Le Directeur Général des Services rencontrera l'équipe mi-mars et cette réunion marquera le départ du chantier de l'intégration ainsi que du suivi du contrat de service - et en parallèle l'intégration des collègues du SIF au sein de la DSIN -. Les situations individuelles seront traitées dans le cadre de la CPE d'établissement - dont les élections sont prévues le 28 avril 2015 - . En résumé, les discussions commenceront mi-mars et à partir de mai, les situations individuelles seront traitées. En parallèle, **M. HALBOUT** rappelle qu'il faudra activer les différents groupes de travail et notamment celui du Système d'Information.

D'autres points retiennent l'attention de **M. HALBOUT** comme l'évolution des systèmes de gestion des services d'enseignement et des enseignants vacataires. La Direction est intervenue suite aux retours des Départements d'enseignement concernant la lourdeur de la gestion. Il faudra être attentif à ce que la fusion n'alourdisse pas à nouveau les procédures.

**M. HALBOUT** appelle l'attention du Conseil sur le dossier des gratifications des stages : il est actuellement constaté une différence de lecture et d'interprétation entre les codes de l'Éducation et du Travail. En effet, il réside une incertitude sur le nombre mensuel d'heures que doit effectuer un stagiaire.

**M. TUGAUT-BRIGARDIS** précise que le code du Travail prévoit un nombre de 151,67 heures - 35 heures/semaine, multipliées par 52 semaines divisées par 12 mois - alors que le code de l'Éducation indique 154 heures - 7 heures/jours multipliées par 22 jours ouvrables - ; soit une différence entre les deux réglementations de 2,33 heures.

**M. HALBOUT** ajoute que la Direction de la Faculté suit de manière très attentive ce dossier. Après avis de l'Université de Montpellier, la solution qui a été choisie est que l'employeur soit mis en responsabilité et puisse dès lors, décider du volume horaire sur lequel il emploie ses stagiaires en attendant la parution d'un cadrage national.

Pour conclure, **M. HALBOUT** rappelle que le Conseil du 25 mars 2015 portera en grande partie sur la fusion et la Présidence de l'Université de Montpellier qui sera invitée à cette occasion. Cette séance sera préparée en Bureau où seront identifiés les points qui seront abordés ; ceux-ci seront bien évidemment transmis en amont.

#### b- ESPE

**M. HALBOUT** communique à l'Assemblée les différents points discutés en Conseil de l'ESPE. Le point d'attention actuel concerne l'évolution de cette structure qui s'est dotée de huit Unités de Formation. La Faculté des Sciences est particulièrement concernée par l'UF Sciences dont les élections pour les étudiants, ont été récemment organisées. L'élection du Directeur de cette UF interviendra cette semaine.

Concernant l'évolution de l'ESPE, **M. HALBOUT** appelle l'attention des Conseillers sur des rumeurs inquiétantes entendues relatives notamment à la volonté de certains, d'initier de nouveaux changements et d'intégrer la Faculté d'Éducation dans l'ESPE.

Pour **M. HALBOUT**, il s'agit d'une complète absurdité qui ne fait qu'accroître le trouble des personnels qui ont déjà souffert de trop nombreuses réformes.

Pour **M. HALBOUT**, la ComuE n'a pas vocation à reprendre les prérogatives des composantes des Universités mais doit jouer un rôle « fédératif ».

**M. BOUBY** demande la parole et rappelle « qu'à l'époque de l'ex Université Montpellier 2 », il a demandé si des personnels avaient vocation à quitter l'université pour rejoindre la ComuE. De fait, c'est ce qui est en train de se passer alors qu'il avait été « promis et juré » que la ComuE ne devait pas accueillir de personnels ! La première étape est la FDE puisque l'ESPE est à la ComuE ! Avec les réformes actuelles, on voit très bien que petit à petit, on met en place la ComuE puis l'ESPE dans la ComuE et ... il faut donc modifier les Statuts de ces deux institutions pour accueillir des personnels quittant l'université d'autant plus que, évidemment, les formations seront intégrées à la ComuE ; les étudiants et frais d'inscriptions le seront aussi. Le cas de l'ESPE démontre bien que cela va se passer ainsi ! Dans le futur, quand la ComuE prendra réellement son essor, elle regardera vers la Région et ... même jusqu'à Toulouse : il y a des risques d'avoir une ComuE régionale même si nous n'avons pas l'Idex. Sud Éducation avait déjà dénoncé cela lors de la fusion : nous nous dirigeons vers quelque chose de régional avec une tutelle qui sera « supra-universités » et où les étudiants passeront de l'université à la ComuE !

**M. BOUBY** précise que les universités parisiennes sont nombreuses à être en grève contre la mise en place des ComuE mais aussi contre les fusions ! Tout cela se met en place subrepticement ! La FDE fait partie de l'Université de Montpellier et même si parfois il y a des conflits, il faut qu'elle reste au sein de l'Université ! Il rappelle les souffrances endurées par les personnels !

**M. BOUBY** souhaite que les personnels de la Faculté des Sciences soient pleinement informés de cela et il fera en sorte qu'ils soient écoutés par la Direction de l'Université de Montpellier.

**M. HALBOUT** adhère à ces derniers propos de **M. BOUBY** et il entend, en sa qualité de Directeur de la Faculté, rester très vigilant.

#### c- Comités de sélection

**M. HALBOUT** indique qu'il a mis à disposition des membres du Conseil sur l'ENT, l'état des Comités de sélection avec les représentants de la Faculté des Sciences. Il rappelle que des discussions à ce sujet sont déjà intervenues lors du dernier Conseil restreint. Les Comités de sélection définitifs seront validés par le Conseil Académique.

#### d- Communiqué CDUS

**M. HALBOUT** renvoie l'Assemblée au communiqué de la CDUS relatif à la « sélection en Master ». Comme cela est précisé dans ce document, il y a un appel à la vigilance au niveau de la sélection.

**M. HALBOUT** invite l'ensemble des Conseillers à en prendre connaissance.

#### e- Communiqué CPU

**M. HALBOUT** indique qu'un communiqué de la CPU concernant les suites données aux attentats de Paris du mois de janvier est disponible sur l'ENT.

**f- Effractions sur le site Triolet**

**M. HALBOUT** souhaite évoquer de récentes effractions intervenues sur le site du Triolet, notamment au sein du local de l'association étudiante Xénope.

**M. HALBOUT** indique que les services de la DPI et de la DEAC en ont été informés par la Direction de la Faculté.

**M. HALBOUT** condamne ces effractions et entend être très attentif !

**M. HALBOUT** s'adresse à **Mme FICHARD-CARROLL**, Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université de Montpellier en lui rappelant qu'il est important de sécuriser le campus universitaire et de veiller ainsi, à ce que toutes les associations étudiantes puissent œuvrer dans de bonnes conditions.

**M. LAGARRIGUE** demande si des mesures récentes ont été prises. Il rappelle que ces effractions ont eu lieu à plusieurs reprises en période nocturne et, s'étonne que n'importe qui puisse entrer sur le campus et faire ce qu'il veut !

**M. HALBOUT** rappelle que **M. GUEVELLOU** et lui-même ont immédiatement alerté les services de la DEAC et de la DPI : il a été décidé de renforcer les surveillances aux endroits régulièrement « visités ».

**M. IMBERT** demande jusqu'à quelle heure ces bâtiments demeurent accessibles.

**M. HALBOUT** répond qu'ils sont ouverts jusqu'en soirée afin que les étudiants puissent effectuer leurs activités après les cours.

**M. LAGARRIGUE** précise que de 6 heures 30 à 8 heures, le ménage est effectué. Aussi, il s'étonne que personne n'ait rien entendu car fracturer et casser une porte, cela est bruyant !

Pour **M. IMBERT**, cela montre bien que le discours prétendant que l'externalisation des services améliore leur qualité est totalement erroné. La prestation est en réalité à la hauteur de ce que les agents sont rémunérés !

**M. BOUBY** confirme les propos de **M. IMBERT** et ajoute que les personnels de l'ex UM2 procédaient jusqu'à présent « tant à la sécurité qu'aux activités de ménage du campus ». Le problème est qu'avec le budget actuel « on tire tout vers le bas » : la société de sécurité rétribuée pour le gardiennage de nuit et l'entreprise de ménage sont contraintes de répondre à un appel d'offre financièrement au plus bas prix.

**M. BOUBY** prend l'exemple des salles de TP du Département de Chimie dont le ménage n'a pas été fait depuis la rentrée ! Il alerte sur le fait que lorsque le ménage est effectué dans les salles de Travaux Pratiques du bâtiment 19 - contenant des produits chimiques extrêmement dangereux -, les portes sont grandes ouvertes dès 5 heures du matin parce que ces personnels n'ont pas les clés pour les fermer !

Pour **M. BOUBY**, « le privé c'est bien quand on a de l'argent ! Quand on n'en a pas, c'est très mauvais parce qu'on obtient le service à la hauteur de ses moyens ! Avant et il faut le rappeler, le personnel universitaire effectuait ce travail malgré les rumeurs qui faisaient d'eux des « fainéants » ! »

**M. VERNICOS** ajoute que les toilettes ne sont pas nettoyées régulièrement et sont de plus en plus sales !

**M. HALBOUT** confirme les propos de **M. BOUBY** en indiquant qu'en remplaçant les agents par des sociétés privées, l'on perd effectivement en qualité. Il a fortement insisté auprès des Directions compétentes sur ce point d'extrême vigilance.

**M. BOUBY** rebondit sur le problème des toilettes en expliquant que les étudiants sont souvent accusés à tort, car lorsqu'une personne entre dans des sanitaires déjà sales, elle ne prendra pas le soin de les laisser propres !

**M. LAGARRIGUE** conclut qu'il ne faut pas oublier la sécurité et ne pas laisser passer ces actes de vandalisme !

#### g- Semestre de remédiation

**M. HALBOUT** indique qu'il a mis à disposition sur l'ENT du Conseil, le cadrage du semestre de remédiation et le message qui a été adressé aux étudiants de la Faculté des Sciences.

**M. HALBOUT** excuse ce jour l'absence de **M. LEMOIGNO** porteur de ce projet.

**M. HALBOUT** précise qu'un point sera réalisé au Conseil à la fin de ce semestre.

#### h- Election du Directeur de la Faculté des Sciences

**M. HALBOUT** rappelle que lors du Conseil du 4 mars prochain, aura lieu l'élection du Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier. Une seule candidature a été déposée.

#### i- IDEX

**M. HALBOUT** fait référence à une demande du Bureau demandant à ce qu'il puisse être procédé en Conseil, à une présentation de l'Idex.

En l'absence de **M. PIERROT**, Coordinateur Idex, **M. HALBOUT** propose aux Conseillers de procéder à cette présentation. Toutefois, il lui a été demandé de ne pas faire circuler de documents, tant que les résultats ne seront pas connus.

**M. HALBOUT** rappelle que le projet Idex est porté par la ComuE ; il convient de retenir les points suivants :

- être reconnu internationalement,
- décrocher une dotation complémentaire autour de 27 millions euros par an - ce montant comprenant la pérennisation des Labex et Idefi existants soit plus de 9 millions euros -. Même si l'on ne recevait pas la totalité des 27 millions d'euros espérés, **M. HALBOUT** insiste sur le fait que l'Idex permettra de perpétuer les actions et les initiatives d'excellence actuellement en cours.

**M. HALBOUT** indique que les grands pôles régionaux déjà lauréats se trouvent dans le sud de la France, en région parisienne et en Alsace. Dans un logique d'aménagement du territoire, il est possible d'imaginer que d'autres sites que Montpellier seront attentivement regardés.

**M. HALBOUT** appelle l'attention de l'Assemblée sur le fait qu'en région Rhône-Alpes, il y a deux dossiers déposés dont un - regroupement autour de Lyon - a été déclaré « admissible » lors du précédent dépôt et un deuxième déposé par Grenoble qui sera probablement sûrement fortement soutenu.

Concernant le calendrier, **M. HALBOUT** précise qu'il y a maintenant un an, un coordinateur a été désigné. Pendant tout l'été, un travail sur la gouvernance de ce projet a été réalisé contrairement à ce qui avait été entrepris lors des deux autres précédentes tentatives. Une réflexion sur la gouvernance a été menée jusqu'à fin septembre, puis la rédaction est intervenue entre les mois d'octobre et de décembre.

**M. HALBOUT** explique que les acteurs ont décidé de recourir à l'association de deux cabinets extérieurs - assistance et maîtrise d'ouvrage - pour la rédaction de ce dossier Idex.

**M. HALBOUT** indique qu'en tant que coordinateur du volet Recherche, il a participé à celle-ci. Il reconnaît que ces deux cabinets ont apporté un vrai « plus » et ont permis de « soulager les universités déjà fort prises par le projet fusion ! »

**M. BOUBY** demande quel est le coût de l'appel à projet de ces deux cabinets extérieurs.

**M. HALBOUT** lui répond qu'il l'estime aux environs de cent mille euros.

**M. HALBOUT** explique que le projet s'est construit en plusieurs tranches :

- un travail préparatoire et des oraux devant intervenir en avril,
- un travail en cas d'admissibilité qui se déroulera cet été et qui consistera à « retravailler » le dossier et échanger avec le ministère pour une réponse définitive qui devrait intervenir durant l'automne.

**M. HALBOUT** ajoute que si le projet est rejeté après la première phase, les cabinets ne toucheront que la part concernant la tranche ferme.

**M. HALBOUT** précise quelques grands indicateurs sur la répartition des différentes actions du projet :

- le déploiement (62%),
- la caractérisation (14%),
- la gouvernance (14%),
- les moyens (10%).

**M. HALBOUT** présente quelques chiffres décrivant les forces du site :

- 81 000 étudiants,
- 6 700 chercheurs,
- 12 000 collaborateurs,
- 1,5 Md€ de budget consolidé.

**M. HALBOUT** indique qu'il y a vingt-cinq acteurs :

- 1 porteur : PRES Sud de France,
- 5 universités : Université de Montpellier, Université Paul Valéry-Montpellier, UPVD, UMPC et Unîmes,
- 5 écoles : AgroParisTech, Montpellier Archi, ENSCM, l'Ecole des Mines d'Alès et SupAgro,
- 10 organismes : BRGM, CEA, CIRAD, CNRS, IFREMER, INRA, INRIA, INSERM, IRD et IRSTEA,
- 4 autres : CHRU, CROUS, CIHEAM et CINES.

**M. HALBOUT** cite les différents soutiens :

- 4 collectivités locales : la Région Languedoc Roussillon, Montpellier Métropole, l'Agglomération d'Alès et Perpignan Méditerranée,
- 7 pôles : DERBI, Pôle EAU, Eurobiomed, Pôle Mer, Qualiméditerranée, Trimatec et Pôle Risque,
- 7 industriels : IDEE, Céocéan, Ecocéan, Andromede, Horiba, BRL et GDF Suez.

**M. HALBOUT** présente le projet LIFE PLUS reposant sur les sciences du vivant (et notamment trois piliers : santé, agronomie, environnement), et leurs interactions avec les autres disciplines (les « enabling sciences », sciences sociales, numérique, ...), tournés vers la production de connaissances, les enjeux de société et les prolongements dans les pays « du sud ».

**M. HALBOUT** explique que quand il nous est demandé de nous comparer à une université, deux sites universitaires ont été ciblés : l'UC Davis et l'US San Diego qui sont deux établissements très tournés vers les sciences du vivant.

**M. BOUBY** note qu'il faudrait par exemple avoir des structures sportives identiques à ces deux cibles.

**M. HALBOUT** indique que si l'on compare les budgets consolidés « cela peut effectivement faire sourire ! » même si ces universités sont des universités d'État :

- la part de la dotation d'État dans le budget de ces établissements est de l'ordre de 25 %,
- la contribution des étudiants avoisine 25 %,
- 25 % sont constitués par les ressources propres,
- 25 % et voir plus sont des intérêts engendrés par des fonds propres, comme des fondations.

**M. HALBOUT** a rappelé ces chiffres pour les mettre au regard des 27 millions d'euros par an espérés - qui peuvent être vus comme analogues aux intérêts engendrés par des fonds propres - sur un budget consolidé, pour l'ensemble des partenaires, d'environ 1,5 milliard d'euros, dont la majeure partie provient de dotation de l'État.

Pour **M. ALI**, il faut se méfier des recettes provenant d'intérêts engendrés par des fonds propres et résultant souvent de spéculations boursières : il relate la situation de l'Université du Québec où le déficit a fini par atteindre 4 millions de dollars ! En conséquence, le Recteur a été congédié et pour pallier cette grave situation, les frais d'inscriptions des étudiants ont été augmentés et les recrutements ont été gelés sur six années. « C'est bien d'avoir comme cibles de grandes universités mais ce ne sont pas souvent de bons exemples ! »

Pour **M. HALBOUT**, **M. ALI** souligne les effets pervers d'avoir à dépendre à 25 % des ressources engendrées par les dotations et les fonds propres, comme c'est le cas des universités d'État californiennes qu'il avait prises comme exemple. Dans ces Universités, pour faire face à des crises similaires, le choix qui a été fait fut, plutôt que de licencier et d'augmenter les droits d'inscription, de réduire les salaires des enseignants.

**M. IMBERT** précise que ce n'est pas le choix de l'Université de Montpellier avec la Prime d'Encadrement Doctorale.

**M. IMBERT** ne pense pas que l'Idex « passe » pour Montpellier. L'idée générale de ressembler à une université californienne est quelque chose de récurrent dans le système universitaire français : il faut ressembler à quelqu'un, à quelque chose ! Nous sommes un modèle français qui a une certaine efficacité, mais aussi et il faut le rappeler, des limites ! La particularité du système français est qu'il est intégré dans une réflexion plus globale qui est liée à l'enseignement et plus généralement, l'Éducation nationale. Ces universités modèles n'ont pas les mêmes contraintes que les universités françaises. La première contrainte est par exemple la présence d'écoles.

**M. HALBOUT** partage la réflexion de **M. IMBERT** et ajoute que le projet présenté associe les écoles.

**M. HALBOUT** rappelle qu'il s'agit d'une cible. Aussi, le choix a été fait de trouver une université qui ressemble à celle de Montpellier.

**Mme DURAO-CABECA** rappelle que le système de bourses aux États-Unis est différent du système français.

**M. HALBOUT** lui répond qu'en termes de financement, les moyens de l'Université et École dépendent en générales, pour 80 %, des ressources de l'État.

**M. HALBOUT** présente les enjeux du projet :

- contribuer à la sécurité alimentaire face aux défis de la disponibilité des ressources naturelles, de la démographie et du changement climatique,
- assurer la santé et le bien être citoyen dans un environnement de qualité,
- gérer durablement les ressources et contribuer à la transition écologique et énergétique.

**M. HALBOUT** indique les différents axes de transformation :

- renforcer nos « discriminants » tout en entraînant les secteurs qui entrent en résonance avec eux,
- structurer sans fusion mais en utilisant la science comme langue commune,
- croiser les disciplines et les établissements.

**M. HALBOUT** précise que la gouvernance sera simple et claire ! La ComUE porte et gère l'Idex. Le Conseil d'Administration est ouvert à des partenaires clefs - EMA, CROUS, INRA, CIRAD et INSERM -. Un CoStra intègre tous les membres du projet et définit la stratégie ; un ComEx assure l'exécution du projet dans toutes ses dimensions. Des jurys internationaux sont sollicités pour sélectionner/évaluer certaines actions.

**M. HALBOUT** poursuit la présentation du projet LIFE PLUS en précisant les différentes actions.

**Mme DURAO-CABECA** rappelle que l'école mathématique française est extrêmement importante et reconnue internationalement. Elle est étonnée que cette discipline n'apparaisse nulle part.

Pour **M. HALBOUT**, il faut caractériser notre site en termes de forces et, par rapport aux autres universités françaises, il était cohérent de cibler le vivant.

**M. HALBOUT** confirme que les Mathématiques sont souvent présentées comme la base de nombreuses sciences et que mondialement, la France est reconnue dans ce domaine. Mais notre région, même si elle est reconnue mondialement, n'est pas une région phare en France comparativement à la Région parisienne.

**M. VERNICOS** confirme qu'il y a une concentration très importante des Mathématiques à Paris.

**M. HALBOUT** indique que les Mathématiques ont été intégrées à ce projet, comme l'Informatique et d'autres outils, notamment sur le projet interaction-modélisation.

Pour rebondir sur ces propos, **M. BOUBY** relève que les étudiants en Licence 3 et Master de Chimie ont un niveau catastrophique en Mathématiques ! La Recherche est importante mais il ne faut pas négliger la Formation !

**M. BOUBY** confirme que les Mathématiques sont la base de tout !

Pour **M. HALBOUT**, il y a un problème en amont au niveau du Baccalauréat.

**M. BOUBY** confirme que le problème vient de l'Enseignement secondaire.

Pour conclure, **M. HALBOUT** se montre raisonnablement optimiste sur le fait que Montpellier obtienne l'Idex ; même si la dotation ne devait pas être égale au montant sollicité, à savoir 27,8 millions d'euros mais il espère que le site obtiendra suffisamment de dotation pour entreprendre de nouvelles actions et pérenniser celles déjà ouvertes.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

#### j- Gestion des Services d'Enseignement

**M. HALBOUT** précise qu'il a mis à disposition du Conseil, une note relative à la Gestion des Services d'Enseignement - GSE -.

**M. HALBOUT** rappelle que ce point sera abordé lors des discussions avec la Présidence. Pour la Faculté des Sciences, la Gestion des Services d'Enseignement est dé-corrélée du Planning ; il convient de conserver un fonctionnement via Sensei.

**M. BOUBY** précise que concernant les enseignants, il faut savoir deux choses :

- la campagne d'emplois, comme elle se faisait au sein de l'Université Montpellier 2 et qui s'avérait très claire - avec des Commissions qui se réunissaient et qui comprenaient les élus, les Directeurs d'UFR, ... -, semble être finie. La nouvelle campagne d'emplois se fait exclusivement en Conseil restreint. Cela est extrêmement dommageable pour les enseignants !

- la promotion des enseignants sera instruite par une Commission mixte qui comprendra douze professeurs d'université et six maîtres de conférences. Cela signifie que dans le fonctionnement de la nouvelle université, ce sont les professeurs d'université qui vont décider de l'avancement des maîtres de conférences qui n'auront qu'une seule chose à faire ... se taire !

**M. BOUBY** précise qu'au sein du Conseil Académique, des motions allant à l'encontre de cette nouvelle organisation ont été présentées. Cela démontre bien la mainmise de l'ex UM1 au sein de l'Université de Montpellier. Tout cela est très dommageable pour l'ensemble des personnels !

**M. HALBOUT** rappelle qu'un point général sera effectué sur la fusion et le fonctionnement politique lors du Conseil du 25 mars prochain. Il souhaite que nos interlocuteurs au sein de la Présidence puissent entendre cette Assemblée. Concernant les interactions des campagnes d'emplois et des promotions, **M. HALBOUT** et **M. NOBILI** ont pris rendez-vous avec **M. MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche de l'Université de Montpellier, pour l'alerter. Une restitution de cette rencontre, et des discussions avec la Commission Recherche sera faite lors du prochain Conseil.

**M. HALBOUT** rappelle qu'il faut mettre les Départements scientifiques en place et ce, en privilégiant un fonctionnement démocratique.

**M. HALBOUT** a fait part à la Présidence que la Direction de la Faculté entendait se positionner à ce sujet, et aussi participer aux différents Conseils.

**M. BOUBY** souligne l'importance du Politique. Il rappelle que **M. HALBOUT** est un politique mais aussi le premier représentant de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. BOUBY** explique qu'il sera attentif à ce que les décisions soient prises par les politiques, responsables devant les Conseils qui les ont élus, et non les administratifs, en particulier le Directeur Général des Services, qui doivent exécuter les décisions prises. Malheureusement, actuellement, c'est le contraire qui se passe ! Les politiques et les Vice-présidents de l'Université laissent le Président et le DGS prendre les décisions : cela est totalement anormal !

Pour **M. BOUBY**, les politiques doivent aller à la rencontre de la Direction de l'Université et lui rappeler le rôle qui est le leur : quand quelque chose se passera, les syndicats iront vers eux en leur disant qu'ils sont responsables !

Aujourd'hui, **M. BOUBY** pense que l'établissement pâtit d'une dérive où les décisions sont prises par deux personnes et non pas avec l'ensemble des représentants notamment ... syndicaux.

**M. HALBOUT** souligne le fait que la Direction de la Faculté des Sciences est vigilante, et il se réjouit du fait que des « messages » passés ont été bien entendus ; la situation évolue dans le bon sens.

**Mme JOAB** trouve dommageable que l'argument de la majorité recueillie par le Président revienne fréquemment, comme s'il y avait deux catégories d'élus au sein des Conseils : les élus du Président et les autres ! **Mme JOAB** craint que les votes ne deviennent quasi militaires !

**M. HALBOUT** précise qu'il n'a pas pu suivre les débats en Conseils et ne peut donc pas se prononcer sur ces faits en particuliers. Il rappelle qu'il ne procède pas de cette manière au sein du Conseil de la Faculté des Sciences.

Pour **M. HALBOUT**, il y a une représentativité et il faut la considérer dans son ensemble. Que l'on soit pour ou contre, il faut la respecter ! Il pense que c'est du rôle des élus de se faire entendre dans toutes leurs différences.

**M. HALBOUT** rappelle que les responsables issus de l'UM1 ne devaient pas être habitués à avoir des Conseils composés d'élus issus de différentes sensibilités ; ils vont certainement s'y accoutumer.

**M. HALBOUT** rappelle qu'à la suite des différentes élections, il y a eu une représentation « plurielle » au sein des Conseils. Aujourd'hui, il entend être vigilant pour que cette pluralité soit respectée.

**M. BOUBY** se rappelle qu'au sein de l'UM2, en Conseil d'Administration, les élus votaient aussi pour le « Chef ». À ce jour, il trouve dommageable qu'en Conseil UM, la représentation des composantes - comme elle existait précédemment à UM2 - ne soit plus assurée.

**M. HALBOUT** précise qu'il a expressément demandé que les Directeurs de Composantes soient invités, comme cela est mentionné dans la note mise à disposition des Conseillers. **M. HALBOUT** a mobilisé l'ensemble des Directeurs de composante, notamment scientifiques, pour qu'il y ait une action commune en ce sens. **M. HALBOUT** espère que les points listés dans la note seront « repris et consolidés » d'ici le mois de mars.

**M. HALBOUT** souligne que chaque Président assume ses choix de gouvernance ; en sa qualité de Directeur de la Faculté des Sciences, il sera là pour faire passer des messages !

#### k- CF 204-13 - ex CR12

**M. HALBOUT** rappelle que sur le compte financier 204-13 - précédemment dénommé CR12 -, les crédits alloués cette année représentent 40 milles euros.

**M. HALBOUT** indique que la Direction a recensé l'ensemble des demandes des Départements d'enseignement : le total est supérieur aux crédits alloués. Comme chaque année, des projets seront financés, d'autres seront différés, certains seront directement pris en charge par l'Université de Montpellier et enfin certains projets seront financés sur la réserve de la Faculté des Sciences.

**M. HALBOUT** rappelle que la priorité porte sur la sécurité même si cela est du ressort de l'établissement UM. Il espère pouvoir honorer l'ensemble des demandes cette année ou au plus tard, l'année prochaine.

#### l- Prochain Conseil

**M. HALBOUT** informe l'Assemblée que la prochaine séance interviendra le *mercredi 4 mars 2015, 9 h 00 - Salle des actes - bâtiment 7, Campus Triolet* -.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Élection du Directeur de la Faculté des Sciences : présentation de la candidature et vote.

#### 2) APPROBATION DU PV N°247

Avant de procéder au vote, **M. GUEVELLOU** informe les membres du Conseil que le nombre de votants présents ou représentés est de trente-six et que :

- **Mme FICHARD-CARROLL** a donné procuration à **Mme LARIONOVA**,
- **Mme FISTON-LAVIER** a donné procuration à **M. NOBILI**,
- **M. HOLARD-SAUVY** a donné procuration à **Mme CISSE**,
- **Mme HOULDINGER** a donné procuration à **M. VISSE**,
- **M. IMBERT** a donné procuration à **M. BOUBY** - à partir de 9h30,
- **M. LE CLEZIO** a donné procuration à **Mme GALL-BORRUT**,
- **Mme LE DAIN** a donné procuration à **M. ALI**,

- **M. LEMOIGNO** a donné procuration à **Mme DEGOLS**, - à partir de 9h40,
- **M. LUFTALLA** a donné procuration à **M. IN**,
- **Mme MARION** a donné procuration à **Mme DURAO-CABECA**,
- **Mme RONCERO** a donné procuration à **M. PECOUL**,
- **M. SOROT** a donné procuration à **M. LAGARRIGUE**,
- **M. VIGOUROUX** a donné procuration à **Mme ROLLAND**.

**M. HALBOUT** remercie l'équipe administrative pour la qualité rédactionnelle de ce document et demande aux Conseillers s'ils ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** invite les membres du Conseil à voter le PV n° 247 du 21 janvier 2015.

Votants : 29 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 29

Le PV n° 247 du 21 janvier 2015 recueille un avis FAVORABLE à l'unanimité

**M. HALBOUT** se réjouit du fait que les PV de la Faculté des Sciences soient lus et rappelle que tous les documents relatifs au Conseil sont communiqués à la Présidence de l'Université de Montpellier.

**Mme CABECA-DURAO** ajoute que les PV sont lus et diffusés aux citoyens de la ville de Montpellier !

### 3) VOTE DU PROJET CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016

**M. HALBOUT** rappelle que le Conseil a déjà débattu du projet de calendrier universitaire 2015-2016 de la Faculté des Sciences lors de la dernière séance.

**M. HALBOUT** remercie les services administratifs de la Faculté d'avoir pris en compte l'ensemble des remarques formulées par les Conseillers.

**M. HALBOUT** ajoute qu'il a rencontré l'ensemble des partenaires institutionnels, à savoir la Vice-présidente de la CFVU de l'UM3, les Directeurs de composante de l'UM - en particulier des Facultés de Pharmacie, de Médecine et d'Education - afin d'harmoniser les calendriers respectifs.

**M. HALBOUT** indique que le calendrier qui est proposé ce jour au vote du Conseil est en cohérence, autant que faire se peut, avec l'ensemble de ces établissements.

Toutefois, **M. HALBOUT** souhaite alerter l'Assemblée sur le fait que :

- l'Université Montpellier 3 finit un petit peu plus tôt son semestre en avril car les semestres y plus courts. Ils seront en vacances la seconde semaine et non la première car ils ont besoin d'une semaine de moins sur le deuxième semestre ;
- les Facultés de Pharmacie et de Médecine ont a priori les mêmes vacances, sauf pour les congés d'automne ;
- la Faculté d'Education se cale sur le calendrier de la Faculté des Sciences.

**M. HALBOUT** rappelle que :

- Polytech n'a pas de vacances d'hiver car il y a une semaine blanche en décalée ; de ce fait, ils s'adapteront ;
- les IUT avec qui la composante a très peu d'interaction, ont été informés du calendrier de la Faculté des Sciences.

**M. HALBOUT** informe l'Assemblée que l'UM3 réalise actuellement des travaux dans ses amphis. La rentrée est donc décalée d'une semaine par rapport à la Faculté des Sciences.

**Mme HOULDINGER** demande s'il est possible de réduire les délais entre les délais entre la fin de la session 1 des semestres pairs et la session 2 des semestres impairs ; cela permettrait d'avoir un délai plus important entre la session 2 des semestres impairs et la session 2 des semestres pairs. Il s'agit principalement de rattrapages qui ne concernent pas les mêmes semestres et les mêmes matières.

**M. HALBOUT** répond qu'il faut prendre en compte le délai de correction.

**M. DEGOLS** ajoute qu'il y a aussi le problème des compensations annuelles.

**M. DEGOLS** note que l'UNEF avait déjà posé la même question lors de la séance précédente.

**Mme HOULDINGER** demande s'il est possible de déplacer les examens de la session 2 des semestres pairs au jeudi 23 juin 2016.

**M. GUEVELLOU** demande aux services Scolarité et Planning si cela est envisageable.

Pour **Mme DUPUY de CRESCENZO**, c'est possible logistiquement au vu de l'occupation des différentes salles d'examens.

**Mme MAGNAN** répond que si les enseignants disposent d'un temps de corrections, il est indispensable aux services administratifs de gérer les notes et aux équipes pédagogiques de tenir les jurys.

Pour **Mme DEGOLS**, cette proposition ne change pas grand-chose concernant la gestion ; le but étant de finir le plus tôt possible pour que les étudiants puissent rentrer chez eux et travailler durant l'été.

**M. LAGARRIGUE** rappelle que lors de la première discussion, il avait été demandé, au contraire, de décaler la fin des examens à la fin du mois de juin. Mais il n'a pas d'objection à la demande de **Mme HOULDINGER**.

**M. VIGNES** alerte l'Assistance sur la session 2 des semestres impairs des Masters qui est trop tôt dans l'année universitaire et qui se situe en plein milieu des stages. Cette année, la cette même situation risque d'être très problématique.

**M. HALBOUT** fait observer que si cette session est déplacée plus tard dans l'année universitaire, les étudiants seront aussi en stage !

**Mme FICHARD-CARROLL** ajoute que certains étudiants sont en stage à l'étranger.

**M. HALBOUT** demande à **M. VIGNES** à quelle période mettre les examens de la session 2 semestres impairs organisés par la Faculté.

**M. HALBOUT** propose aux enseignants d'organiser eux-mêmes les examens qui pourraient s'avérer problématiques.

**M. HALBOUT** demande aux étudiants de se mettre d'accord sur la session 2 des semestres pairs.

**M. VISSÉ** fait observer que le plus important est qu'il n'y ait pas d'examens en juillet.

**M. LAGARRIGUE** est d'accord pour décaler de deux jours la session 2 des semestres pairs.

**M. HALBOUT** prend en compte la demande des représentants étudiants.

**Mme FRAMBOURG** demande la parole et informe les membres du Conseil sur le fait que le service des Masters de la Faculté émet une réserve sur l'organisation de la session 2 des semestres impairs qui habituellement est de cinq jours. Le lundi 28 mars 2016 étant férié, les examens se dérouleront sur quatre jours.

**M. HALBOUT** rappelle que comme cela vient d'être précisé, il y aura peut-être moins d'examens à la charge du service des Masters.

Cependant, **M. HALBOUT** note cette réserve de la part de **Mme FRAMBOURG**.

**Mme CISSE** demande s'il ne serait pas possible de faire cette session plus tôt dans l'année.

**Mme FRAMBOURG** répond que ce n'est pas possible.

En l'absence d'autre remarque, **M. HALBOUT** invite les membres du Conseil à voter le calendrier universitaire 2015-2016 de la Faculté des Sciences.

**Votants : 33 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 4

Défavorable : 0

Favorable : 29

*Le Conseil VALIDE le calendrier universitaire 2015-2016 de la Faculté des Sciences de Montpellier.*

**M. HALBOUT** remercie l'Assemblée pour ce vote et indique qu'il va transmettre ce calendrier à la Présidence et aux autres partenaires institutionnels afin qu'ils puissent définitivement se coordonner.

#### 4) PREMIER RETOUR DU CADRAGE MCC

**M. HALBOUT** informe l'Assemblée que le groupe de travail se réunira le 6 mars prochain.

**M. HALBOUT** précise qu'un calendrier de travail a été établi. Celui-ci est disponible sur l'ENT.

**M. HALBOUT** rappelle que lors de sa précédente séance, le Conseil avait pris la décision d'anticiper la réflexion devant permettre de disposer d'un cadrage avant la rédaction définitive des MCC. Il faudrait disposer d'une version préliminaire avant le mois de mai pour qu'une discussion puisse intervenir au sein des Conseils centraux.

**M. HALBOUT** indique que le groupe de travail sera composé de personnels administratifs qui seront présents pour rappeler les cadres réglementaires - Responsable administratif et Chefs des services Scolarité notamment - et d'élus qui pourront soulever des questions et proposer des arbitrages.

**M. HALBOUT** rappelle qu'effectivement le rôle d'un groupe de travail n'est pas de prendre des décisions mais de les préparer afin qu'elles soient débattues en Conseil. Il incite pour que les élus qui ne peuvent être présents se fassent représenter pour l'ensemble des séances de travail à venir.

#### 5) PREMIER RETOUR DU GROUPE DE TRAVAIL SI

**M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que, comme pour les MCC, le groupe de travail SI se réunit le 6 mars prochain.

**M. HALBOUT** indique que le calendrier est plutôt idéal par rapport à ce qui a été détaillé en début de Conseil ; à savoir, les réflexions sur l'intégration du SIF au sein de la DSIN. Lors du Conseil du 25 mars prochain, il y aura un double point relatif à la fusion avec l'évolution de la DSIN ainsi qu'une réflexion sur l'évolution du système d'information.

**M. HALBOUT** insiste sur le fait que l'année 2015 est décisive pour l'évolution du système d'information de la Faculté.

Pour **M. HALBOUT**, il est important de s'emparer de ce sujet ! Deux Chargés de mission ont été nommés, **M. GUIEU** et **M. CASTELLON**.

**M. HALBOUT** leur a proposé de débiter leur travail en allant constater ce qui se pratique dans les autres composantes et notamment celles de l'ex UM1.

**M. HALBOUT** indique que même si ce point est reporté aujourd'hui, il demeure capital.

Pour **M. BOUBY**, il est effectivement important d'avoir un avis sur ce sujet car les Directions se mettent en place et les services de proximité sont vitaux pour la composante Faculté des Sciences.

**M. HALBOUT** pense que ce n'est pas un logiciel informatique qui doit dire quel comportement il convient d'avoir ! Quand on choisit un logiciel, on fait un choix politique.

## 6) CADRAGE DES CMI

**M. HALBOUT** informe l'Assemblée que les porteurs locaux du CMI ont rencontré les Responsables nationaux il y a deux semaines.

**M. HALBOUT** souhaite présenter le cadrage des CMI tel qu'il a été pensé en Direction afin de soumettre cette proposition à la discussion des conseillers. En parallèle, **M. JAY-ALLEMAND** et **M. ORSAL**, Coordinateurs CMI de la Faculté des Sciences de Montpellier présenteront un compte rendu de la réunion de bilan d'étape réalisée dans le cadre du réseau des CMI.

**M. HALBOUT** rappelle que la note est mise à disposition de sur l'ENT du Conseil.

**M. HALBOUT** présente le dispositif national et insiste sur quatre points qui caractérisent les CMI :

- une formation Licence et Master cohérente sur cinq années débouchant sur des fonctions d'ingénieur,
- une formation professionnalisante adossée à un grand centre de Recherche,
- une formation universitaire progressive et exigeante bénéficiant d'un label national, sur le modèle international du « master of engineering », pour acquérir la maîtrise d'un socle de compétences techniques et scientifiques ainsi que d'une spécialité,
- une formation développant des aptitudes personnelles et professionnelles, avec :
  - des projets industriels et/ou techniques dès la première année et tout au long du cursus,
  - des stages en entreprises et en laboratoires de Recherche,
  - un stage à l'étranger ou un semestre dans une université partenaire.

A la question « Comment se mettent en place les Coursus Master Ingénierie à la Faculté des Sciences de Montpellier ? »,

**M. HALBOUT** répond :

- en identifiant des parcours de notre offre de formation permettant une continuité Licences-Masters - le dispositif CMI ne doit pas conduire à la création de nouveaux parcours - ,
- en s'assurant du soutien des laboratoires et instituts de Recherche - intervention de chercheurs, mise à disposition de plates-formes, possibilités de stages, ... - ,
- en faisant évoluer, si nécessaire, notre offre de formation, en fonction des réflexions nationales - socle commun, référentiel national, ... - , et en concertation avec les responsables de mention,
- en offrant aux étudiants des enseignements complémentaires - langues, projets, UE de « SHS », de culture de l'entreprise, de gestion de projet, ... - .

**M. HALBOUT** cite les quatre objectifs pour la Faculté des Sciences ; « *le premier étant de valoriser les formations.* »

**M. HALBOUT** ajoute que pour se faire, il y a deux écoles :

- ceux qui disent qu'ils vont créer, à côté des formations existantes, des CMI qui seraient de nouvelles formations « d'excellence »,
- les autres comme à Montpellier ou Besançon qui disent qu'a priori, toutes les formations doivent pouvoir être labélisées CMI et bénéficier du « plus » offert par ce dispositif national, permettant notamment d'ouvrir des UE supplémentaires.

**M. ALI** indique que la Faculté a des formations qui s'arrêtent au niveau Bac plus trois.

**M. HALBOUT** reprend les propos de **M. ALI** et indique qu'effectivement, ce dispositif ne concerne pas les Licences professionnelles.

« *Renforcer l'adossement des formations à la Recherche* », **M. HALBOUT** explique que cela correspond au second objectif de la Faculté. Il s'agit de défendre l'identité des formations de la Faculté des Sciences. On s'est beaucoup appuyé sur le dispositif CMI pour affermir les liens avec la Recherche qui parfois, étaient distendus.

**M. HALBOUT** indique que le troisième objectif consiste « *à se placer dans un cadre national bien coordonné au niveau des Licences et des Masters.* » Cela signifie que la Faculté des Sciences est très attachée à conserver un cadre national : ce que construit actuellement le réseau Figure, est un socle commun à toutes les disciplines.

**M. HALBOUT** présente le quatrième et dernier objectif qui est « *d'obtenir de nouvelles sources de financements pour offrir des compléments de formation.* »

**M. HALBOUT** liste les difficultés rencontrées et les propositions pour y remédier : il n'est pas facile d'attirer les étudiants vers les CMI malgré le dispositif Post-Bac mis en place cette année. Il faut améliorer la communication en la matière car il n'est en outre pas facile de les garder. Le niveau d'exigence est élevé et les conditions de travail ne sont pas toujours très bonnes : par exemple, des UE interviennent très tard le soir et ce, avec des problèmes d'incompatibilité d'emplois du temps.

Il existe actuellement une réflexion avec les coordinateurs car il ne faut pas que le dispositif CMI nuise à la bonne scolarité des étudiants. Il faut veiller à ce que les UE - que certains font en plus - ne soient pas une charge mais un vrai « plus ».

Pour **M. ALI**, il faut se dire que lorsqu'on se lance dans ce genre de projet, il faut aller voir ce qu'il se passe dans les Écoles d'ingénieurs. « Il y a de fortes exigences et les horaires sont chargés, ... ». Et, il ne faut pas se dire « les pauvres étudiants, il ne faut pas les brusquer, il faut les ménager ... »

**M. HALBOUT** précise qu'il est possible de faire mieux que maintenant, de ne pas accabler les étudiants.

Pour **M. HALBOUT**, « il faut donner à manger aux étudiants qui ont faim ! » Il faut accompagner les étudiants à qui l'on demande du travail supplémentaire et donc, à nous de nous adapter !

**M. HALBOUT** poursuit l'énumération des difficultés rencontrées et les propositions pour y remédier : « Il faut mobiliser l'ensemble des équipes pédagogiques pour éviter que seule une poignée d'enseignants, porte le projet. »

**M. HALBOUT** rappelle que l'objectif des CMI réside dans le fait que le cursus puisse être porté par la Faculté des Sciences dans sa globalité et non pas, qu'en cas de problème par exemple, cela ne retombe que sur sept ou huit collègues. Il faut donc fédérer et répartir le travail qui doit être accompli dans le cadre des CMI.

**M. HALBOUT** indique qu'il convient, d'une part de proposer de meilleurs créneaux communs pour les UE supplémentaires - afin que ces renforcements soient attractifs et perçus comme un bonus - et d'autre part, offrir aux équipes un appui conséquent - secrétariat, ingénierie pédagogique, communication, ... -.

Pour **M. HALBOUT**, les CMI ont la chance d'avoir pu disposer d'un apport avec un secrétariat assuré aujourd'hui par **Mme COSTE**. Derrière cette nouvelle organisation, la Faculté essaiera encore d'étoffer ce dispositif car il n'est pas possible de demander aux collègues de s'impliquer s'il n'y a pas une prestation administrative.

**M. HALBOUT** donne la parole à **M. ALI**.

**M. ALI** revient sur l'existence d'un secrétariat. Il rappelle qu'il pilote une UE de Licence première année qui comprend 1 200 étudiants. Les enseignants chercheurs doivent vérifier ligne par ligne les ... 1 200 notes. Il y a quelques années, **M. ALI** avait fait de la rétention en la matière car pendant une semaine entière, il a dû effectuer ce travail pour les seuls étudiants de la Faculté des Sciences ! Aussi, si un effort a été consenti afin de renforcer la gestion administrative, il conviendrait dorénavant de cibler un secrétariat propre aux Licences : cela serait très bien !

Pour **M. HALBOUT**, il est normal qu'en Conseil, il soit interpellé sur des problèmes qui sont liés au fonctionnement d'un Département, puisque c'est aussi son rôle de dire au Directeur de Département qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Certains d'entre eux ne disposent pas de moyens suffisants pour leur secrétariat, notamment en Chimie où **M. HALBOUT** espère qu'un recrutement pourra intervenir pour la gestion de la Licence.

**M. HALBOUT** rappelle que pour Biologie-Écologie, une grande partie des forces de secrétariat est réservée à la gestion du Master.

**M. ALI** confirme les propos de **M. HALBOUT**.

**M. HALBOUT** revient sur la remarque de **M. ALI** et pense qu'il y a d'autres Départements dans le même cas que celui de Biologie-Écologie au sein desquels un début de réflexion a été amorcé pour rééquilibrer les forces. En Chimie, il y avait peu de secrétaires donc un appui a été apporté pour constituer un secrétariat plus conséquent.

**M. HALBOUT** reconnaît que l'interrogation de **M. ALI** vaut pour d'autres Départements d'enseignement. Il est du rôle de la Direction de la Faculté d'identifier les problèmes pour chaque Département : il faut donc réfléchir à la constitution d'un secrétariat pour ceux qui n'en n'ont pas.

Au niveau pédagogique, **M. ALI** constate qu'il n'y a pas eu de transparence sur les CMI, notamment pour le Master IEGB. Trop d'enseignants ont découvert, au sein du Département, l'existence des CMI grâce ... aux bruits de couloir ! **M. ALI** se demande dès lors comment sensibiliser une équipe et communiquer autour de ce dispositif ?

**M. HALBOUT** répond que cette remarque vaut pour beaucoup de Départements. Pour certains, la communication s'avère satisfaisante mais ce n'est pas le cas pour tous. Il rappelle que « si la mayonnaise ne prend pas à certains endroits », il y a effectivement un vrai problème de communication.

**M. HALBOUT** rappelle qu'il s'agit d'un projet fédératif au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier, qui doit amener des moyens supplémentaires : les Départements d'enseignement doivent s'en emparer ! Il existe des Départements pour lesquels cela a été plus facile.

**Mme DURAO-CABECO** insiste, il faut proposer un appui conséquent aux équipes, tel qu'un secrétariat, mais beaucoup d'entre eux sont déjà surbookés ! **Mme DURAO-CABECO** demande alors si du personnel en plus peut être recruté ou si ce sont les personnels déjà en poste qui vont assurer cette mission supplémentaire.

**M. HALBOUT** répond qu'une personne en plus a été affectée mais il faudra voir comment obtenir et financer des moyens complémentaires. Des priorités ont été affichées dans le cadre des précédentes campagnes d'emplois pour les Départements qui sont en déficit. Encore une fois, il appartient à la Faculté d'anticiper ces demandes.

**M. HALBOUT** ajoute que certains Départements sont déjà bien dotés et qu'à ce titre, ils devraient être solidaires !

**M. BOUBY** fait part de son opposition totale aux CMI. Des enseignements sont créés intra formations et opèrent une désocialisation entre les étudiants dits « normaux » et les autres, intégrant ces filières. Cela est vraiment dommageable, même si ces formations sont reconnues nationalement à travers un cadrage. Cet état de fait est la conséquence du passage de l'habilitation à l'accréditation. « Nous sommes en train de mettre en place des choses dont nous savons qu'elles seront négatives pour nos étudiants. »

**M. BOUBY** rappelle que cela va amener des moyens certes, mais que fait-on des personnels ? Il y aura des créations d'UE, ce qui signifie qu'automatiquement, il faudra des enseignants en plus alors que la Faculté est actuellement en déficit de personnels pour effectuer les heures d'enseignements. Nous sommes également dans une situation où il y aura très certainement des gels de poste compte tenu de la situation financière à venir de la nouvelle université. **M. BOUBY** prend l'exemple des universités parisiennes où 58 postes étaient proposés dans la campagne d'emplois. Sur ces 58 postes, 38 d'entre eux ont été mis au concours, les autres ont été gelés !

**M. BOUBY** souligne que nous sommes dans un contexte de réduction de l'offre de formation car il y a moins de personnels pour effectuer le travail qu'il soit pédagogique ou administratif. C'est pour cela qu'il s'est toujours opposé aux cursus CMI.

**M. BOUBY** répète que l'intégration de ces cursus à l'intérieur de formations déjà existantes, pose un vrai problème. Un seul exemple, pour quelques étudiants inscrits en CMI, il faut changer les emplois du temps !

Pour **M. BOUBY**, il n'y a pas de différenciation entre un Master Professionnel et un Master CMI. Pourquoi ne pas faire un Master Professionnel alors qu'on crée un Master CMI ? La sélection aurait été opérée sur l'ensemble de la population estudiantine alors qu'avec les CMI, elle est réalisée sur un groupe d'étudiants qui aura déjà suivi en Licence, des Coursus Master Ingénierie. Nous sommes en train de faire, pour des questions budgétaires, des séparations entre nos étudiants et ce n'est pas normal ! La mise en place des CMI peut s'avérer positive pour certains mais, ne convient-il pas de le rappeler, nous sommes dans la Fonction publique au sein du Service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Nous sommes donc un établissement public qui doit accueillir tout le monde et amener le plus grand nombre vers le haut. Le CMI amène bien au contraire une sélection !

**M. BOUBY** craint que d'ici quelques années se mette en place une sélection à l'entrée de l'université.

**M. BOUBY** indique que certaines personnes pensent que les étudiants sont « tellement nuls » qu'il faudrait établir une sélection. A la question « que vont devenir ceux qui ne seront pas sélectionnés », on lui répond « qu'ils aillent dans la rue ! ».

**M. BOUBY** observe que les Collèges Universitaires se mettent actuellement en place : réduction budgétaire, réduction de moyens, création de Pôles d'excellence avec des formations dites d'excellence, ... Le système anglo-saxon arrive petit à petit : les étudiants fortunés feront des études supérieures et les autres « on s'en fout ! ».

**M. BOUBY** reconnaît que le niveau des étudiants en Mathématiques est insuffisant. Il considère que cela vient des enseignements Primaires et Secondaires qui ont pâti de réformes avant les établissements universitaires. Ces derniers pallient actuellement des conséquences de ces réformes car il fallait que 90 % des lycéens aient leur baccalauréat !

**M. BOUBY** souligne que les CMI sont désormais mis en place et que cela va inéluctablement se développer. Il le répète, fondamentalement et politiquement, Sud Éducation est contre ce dispositif qui va à l'encontre des idées défendues par ce syndicat !

**M. HALBOUT** est pour la mise en place des CMI car ils répondent, justement, aux objections développées par **M. BOUBY** : ils présentent un cadrage national en réaction à la politique d'accréditation, ils permettent d'offrir du plus aux étudiants qui le peuvent et donc de ne pas transformer la Faculté en collège universitaire qui s'alignerait par le bas. De plus, la Faculté des Sciences a choisi d'afficher les UE supplémentaires sur des thématiques « non disciplinaires » : elles ne « surchargeront » pas ainsi les personnels mais seront faites par des extérieurs ; il s'agit principalement d'enseignements en Anglais, de connaissances générales de l'entreprise, .... Ce choix opéré pas la composante corrobore le souhait de la Faculté de ne pas compenser une baisse d'heures globale : ce qu'ont les étudiants inscrits en CMI ne vient pas compenser un déficit d'heures « disciplinaires ».

**M. BOUBY** relève que ces UE sont créées en plus et qu'il y aura des enseignants pour assurer ces nouvelles formations. Même s'il y en a peu, cela est voué à se développer. Aussi, cela n'est-il pas à mettre en relation avec la création du CFA à grande échelle ... En outre, « nous allons être contraints, dans l'organisation des emplois du temps et des formations, de nous adapter aux demandes de ces étudiants ! ».

**M. HALBOUT** explique qu'il a effectivement identifié le problème des contraintes d'emplois du temps, parmi ceux posés dès le départ. Aujourd'hui, la Faculté supporte un effet de bord : il n'y a pas les masses en CMI pour identifier les groupes pleins. Ces contraintes existent et il faudra présenter avec **Mme DEGOLS** et **M. BARTOLAMI**, d'éventuelles solutions lors des prochains Conseil. Pour l'instant, la Faculté n'a pas trouvé la bonne solution ...

Enfin, **M. HALBOUT** est d'accord avec l'analyse de **M. BOUBY** sur l'afflux d'étudiants, mais pas avec la réponse qu'il apporte. Aujourd'hui, il y a de plus en plus de lycéens qui ont le Baccalauréat et donc mécaniquement, plus d'étudiants. Pour **M. HALBOUT**, il s'agit d'une bonne chose. « Comment gérer cela à l'université ? » Soit l'université devient un collège universitaire en nivelant l'ensemble de ses formations vers le bas, soit elle accepte le fait qu'elle doit adapter ses parcours à chacun de ses étudiants : pour les uns il y aura des semestres de remédiation et pour d'autres des UE en plus.

**M. HALBOUT** craint que les étudiants viennent à l'université par défaut car ils n'ont pas d'autre alternative, et que les autres ni viennent pas faute de parcours attractifs.

**M. HALBOUT** refuse que l'on dise que la Faculté des Sciences accueille les étudiants par défaut. Il faut justifier de parcours différenciés et adaptés à tous les publics !

**M. HALBOUT** pense qu'il ne faut pas que les efforts faits pour les uns, en les intégrant dans des groupes particuliers, se fasse au détriment des autres. En d'autres termes, il ne faut pas que ce qui se met en place pour les CMI puisse léser les autres. Il devra sans nul doute y avoir un débat à ce sujet.

**Mme HOULDINGER** rejoint les propos de **M. BOUBY**. Le rôle du Service public est de permettre au plus grand nombre d'étudiants d'accéder à l'Enseignement supérieur et de faire en sorte qu'ils réussissent leurs études.

**Mme HOULDINGER** regrette les propos relatifs à la population d'étudiants indiquant que la Faculté allait accueillir celles et ceux qui avaient une certaine appétence pour le travail et qu'elle ne savait pas comment elle allait s'occuper de ceux qui avaient des difficultés !

**M. HALBOUT** corrige les propos de **Mme HOULDINGER** en précisant que la Faculté savait comment encadrer les étudiants et notamment celles et ceux qui pouvaient se trouver en difficulté.

**Mme HOULDINGER** est choquée par la réflexion portant sur le fait que la Faculté fasse le choix d'accentuer les inégalités qui ont déjà été créées depuis l'école et le collège et qui sont encore plus marquées au lycée. Il faudrait mettre la priorité sur les étudiants qui sont en retard dès leur arrivée à l'université.

**M. HALBOUT** précise que la Faculté met déjà la priorité sur ces étudiants et rappelle l'existence des semestres de remédiation et les projets Idéfi.

**Mme HOULDINGER** rappelle que le débat porte sur les CMI comportant à l'entrée une sélection. Certains étudiants venant s'inscrire en début d'année, étaient paniqués parce qu'ils ne pouvaient pas intégrer les CMI. Cela démontre bien la compétition qui a été mise en place à l'Université de Montpellier, entre ses propres formations, « au sein de la Faculté des Sciences avec des étudiants qui ont l'impression de réussir car ils sont en CMI et les autres qui se retrouvent sur le côté parce qu'ils n'ont pas eu accès à ces formations ! »

Pour **Mme HOULDINGER**, il est dommageable d'ajouter des UE seulement pour certains étudiants. Tous devraient avoir accès à des cours d'Anglais et de culture générale de qualité. Il est préjudiciable que la Faculté ne puisse pas s'occuper de l'ensemble de ses étudiants !

**M. HALBOUT** relève qu'à l'heure actuelle, la préoccupation principale est de conserver les étudiants plutôt que de les sélectionner.

**M. JAY-ALLEMAND** souhaite répondre aux propos de **M. BOUBY** en précisant que d'une part, les CMI ne font aucune concurrence aux autres formations car justement, ils sont des labélisations de formations existantes ; d'autre part, il rappelle que les CMI sortent d'une évaluation de mi-parcours durant laquelle les représentants du réseau national Figure ont rencontré les étudiants de Licence et de Master 1.

**M. JAY-ALLEMAND** indique que suite à cette rencontre, les retours sont intervenus à deux niveaux :

- au travers de ces discussions à huis clos avec ces étudiants,
- des étudiants qui écrivent que la formation est « remarquable », « intéressante », ...

**M. JAY-ALLEMAND** rappelle que la Faculté des Sciences de Montpellier est actuellement en expérimentation depuis deux ans et demi et pour répondre à **Mme HOULDINGER**, il précise que ce qui l'intéresse particulièrement pour les étudiants inscrits en Licence, c'est leur motivation et leur passion pour les sciences et les technologies, transmises à des étudiants qui progressent un peu plus lentement et qui par conséquent, profiteront pleinement de cette motivation.

**M. JAY-ALLEMAND** ajoute que ce qui peut s'avérer intéressant, c'est de mettre en cohérence avec les Masters, les formations de Licence 1 et 2. Il s'agit de cursus de cinq ans et il est important de réfléchir et de réfléchir, même si les CMI sont intégrés à l'application APB - 250 demandes l'an dernier -.

**M. JAY-ALLEMAND** a bien intégré le fait qu'il puisse y avoir un certain nombre d'étudiants en difficulté. Pourtant, certains d'entre eux progresseront et deviendront d'excellents étudiants en Masters alors qu'ils étaient « moyens » en Licences.

Pour **M. JAY-ALLEMAND**, il faut proposer à des étudiants motivés de Licences 1 et 2, un encadrement et des enseignements plus conséquents que ceux qui sont pratiqués aujourd'hui. Le CMI est avant tout un espace qui doit permettre de proposer des nouveautés permettant d'offrir aux étudiants, un meilleur suivi et ce afin de les motiver.

**M. HOFFMANN** rappelle qu'un étudiant en CMI sort avec le même diplôme que l'ensemble des étudiants : il n'y a pas de différence avec les autres.

**M. ALI** se demande quelle est la plus-value de ces formations CMI et plus généralement, quelle est la perspective d'emplois par rapport aux autres parcours ?

**M. ORSAL** explique que la plus-value des CMI est fondée sur deux grandes idées :

- un enseignement de base SHS qui a la particularité d'être unitaire, c'est-à-dire qui présente une cohérence depuis la Licence 1 jusqu'au Master 2 ; afin de permettre aux étudiants de disposer d'un acquis suffisant pour pouvoir « affronter » un entretien de recrutement ou de stage ;
- de mettre des projets d'étude depuis la Licence 1 jusqu'au la Licence 2. Un projet d'étude est un sujet donné aux étudiants dans lequel ils doivent travailler en équipe sur l'étude d'une technologie et d'un projet pluridisciplinaire ; le but étant d'apprendre aux étudiants à s'insérer dans un projet professionnel d'ingénieur et d'être capable d'échanger, d'apporter des idées, ...

**M. VERNICOS** pense que cela ne devrait pas concerner uniquement les étudiants de CMI mais tous les étudiants de la Faculté !

Pour **M. HALBOUT**, **M. VERNICOS** a totalement raison. Il rappelle que l'objectif de la Faculté des Sciences est, à terme, d'offrir la labellisation CMI à la plupart de ses parcours, et donc de ses étudiants.

**Mme HOULDINGER** relève que si tout est CMI, l'entrée à la Faculté se fera sur sélection !

**M. HALBOUT** répond par la positive et explique qu'aujourd'hui, tous les étudiants de deuxième année pourraient être en CMI ; le problème étant d'attirer des étudiants en première année afin qu'ils n'aillent pas dans des filières privées.

**M. HALBOUT** veut bien considérer que ce qui est dispensé aux CMI, le soit à tous les étudiants mais lorsque la Faculté a essayé d'offrir à l'ensemble ce qui était donné à un petit nombre, force est de constater qu'il y a un vrai problème de moyens alors même que le retour des enseignants est qu'ils se retrouvent au final, avec sept ou huit étudiants présents dans certains TD ...

**M. HALBOUT** considère que si les étudiants ne se rendent pas en TD, c'est parce qu'ils n'ont pas les bases suffisantes.

**M. HALBOUT** rappelle que la mise en place des semestres de remédiation coûte à la Faculté des Sciences de Montpellier alors que ce projet ne concerne qu'un quart des étudiants !

Pour **M. VERNICOS**, les politiques n'ont pas donné les moyens suffisants permettant de dispenser un enseignement de masse.

**M. HALBOUT** répond qu'il n'est pas possible de faire un enseignement de masse identique pour tous les étudiants.

**M. HALBOUT** entend les propos des représentants étudiants ; pense qu'en fonction de la réussite au Baccalauréat, suivant que l'étudiant l'a obtenu au rattrapage ou pas, il est possible de savoir s'il réussira ou pas.

**M. HALBOUT** est contre la sélection à l'entrée de l'université par contre, il ne peut pas approuver le fait qu'un étudiant puisse suivre n'importe quelle formation : c'est tromper l'étudiant ! Il faut créer des parcours différenciés et les CMI devraient être considérés comme « le parcours classique de tous les étudiants issus d'un Baccalauréat scientifique ! »

**Mme HOULDINGER** rappelle qu'il s'agit peut-être uniquement d'une question de moyens.

**M. HALBOUT** corrige et précise qu'il s'agit exclusivement d'une volonté politique. S'il était possible de différencier les étudiants par catégorie de Baccalauréat, la Faculté aurait les moyens de faire des enseignements adaptés. Il le rappelle : les enseignants savent si un étudiant réussira ou pas sa première année de Licence.

Ainsi, **M. HALBOUT** préférerait qu'un étudiant effectue une mise à niveau pendant un an, plutôt que de perdre son temps en essayant d'obtenir ses UE pour au final, perdre son année !

**M. ALI** confirme les propos de **M. HALBOUT** et ajoute qu'à son avis, les Baccalauréats sont de la poudre aux yeux ! Les étudiants qui ne sont pas titulaires d'un Baccalauréat en sciences, seront obligatoirement en difficulté.

Aussi, pour **M. ALI**, il est quasi impossible de mettre en place un tel dispositif du fait qu'il y ait une diversité importante au sein de l'université : c'est se mentir que de dire que la Faculté des Sciences va mettre en place ce dispositif d'exigence quasi universel.

**M. HALBOUT** rebondit sur les propos de **M. ALI** et indique que compte tenu du contexte économique de la région Languedoc Roussillon, on constate qu'il y a :

- un tiers d'étudiants qui arrivent avec « plus ou moins un bon bagage scientifique »,
- un petit tiers d'étudiants redoublants,
- un gros tiers d'étudiants qui ont suivi des parcours atypiques, et n'ont pas fait de sciences depuis longtemps.

Ce dernier tiers est beaucoup plus important que dans d'autres académies car il s'agit d'étudiants qui viennent « en bout de course » ou pour des motivations essentiellement sociales.

A la question « que fait-on ? », **M. HALBOUT** répond que la Faculté des Sciences de Montpellier essaie néanmoins de s'adapter à ces étudiants en difficulté car c'est sa mission première ! Il ne veut pas laisser dire que rien n'est fait pour ces étudiants et rappelle que de nombreuses actions ont été mises en place tel que le partenariat avec le Comider qui est un vrai succès.

**M. ALI** rappelle son engagement au sein des quartiers les plus défavorisés dans lesquels il y a des structures pour faire en sorte que la situation puisse réellement s'améliorer. Il ne faut pas se leurrer, dans un quartier où la situation est compliquée pour les jeunes qui veulent faire des études à long terme, il y a une réalité de terrain et « nous essayons » de trouver une solution afin d'épurer cette diversité mais et il convient de le rappeler, tout se passe en amont. Il y a de nombreux décrochages d'orientation qui interviennent avant l'entrée à l'université.

**M. HALBOUT** précise que la Faculté des Sciences sait « traiter » ces problèmes. Il indique que le Comider, avant que le partenariat ne soit mis en place, travaillait déjà dans ces quartiers et accompagnait ces jeunes jusqu'à leur entrée à la Faculté.

Pour en revenir aux CMI, **M. HALBOUT** indique qu'il s'agit du modèle inhérent à toutes les formations de la Faculté, mais comme il n'est pas possible de l'appliquer à tous les étudiants, ceux qui peuvent suivre cette formation sont identifiés. Aussi, il s'agit peut-être d'un moyen permettant de sensibiliser les étudiants en difficulté en leur expliquant qu'ils doivent se remettre à niveau pour intégrer les cursus CMI via d'éventuelles passerelles.

**M. LAGARRIGUE** fait référence à sa propre expérience et insiste sur le fait qu'il faut laisser une chance à tout le monde et ne pas stigmatiser les étudiants en fonction de leur baccalauréat. Un étudiant en difficulté peut se « réveiller » du jour au lendemain et arriver à suivre ses études jusqu'à leur terme !

**M. HALBOUT** insiste sur le fait que la Licence 1 est une année d'adaptation : l'étudiant s'acclimate à la Faculté et réciproquement ... pour la composante.

**M. FILHOL** indique qu'un enseignant souhaite bien évidemment que ses étudiants réussissent, mais la différence de niveau entre eux est en train d'exploser et il devient très compliqué d'enseigner avec des étudiants qui ont de grosses difficultés et d'autres qui pourraient être plus à l'aise. Il n'est pas possible d'aider à la fois les étudiants et d'avancer dans le cours. Seuls ceux qui ont de bonnes bases réussissent !

**Mme LARIONOVA** fait remarquer que des étudiants peuvent aider et tirer les autres vers le haut mais il vaut mieux les traiter uniformément en partant du bas pour aller vers le haut.

**M. HALBOUT** rappelle qu'il y a deux projets Idefi qui s'avèrent pleinement complémentaires :

- Idefi UM3D, pour apporter du soutien et de la remédiation,
- Idefi CMI, pour apporter un plus.

Pour **M. HALBOUT**, il faut mettre à niveau ceux qui ne le sont pas, « donner à manger aux autres » et favoriser les passerelles.

**M. BOUBY** demande à prendre la parole et rappelle qu'il sollicite la mise en place du semestre de remédiation depuis plusieurs années. Il faut en faire la publicité et informer les étudiants sur ce dispositif pour qu'ils puissent l'intégrer.

Pour **M. BOUBY**, la mise en place des CMI est une discrimination totale ! Il a pu rencontrer des enseignants de l'ex-Université Montpellier 2 qui étaient étudiants en DEUG et qui avaient rencontré des difficultés. Ils sont par la suite devenus d'excellents étudiants, ce qui leur a permis de devenir enseignants-chercheurs : c'est l'université qui permet cela ! Les CMI sont certes très motivants, mais si l'accès aux cursus est limité à la population qui est « douée » à la sortie du lycée tout en excluant les autres, c'est le constat d'une vraie aberration ! Faire une sélection dès le départ est totalement anormal !

**M. BOUBY** craint que seuls les bons élèves intègrent la Faculté des Sciences et que les autres, aillent en collèges universitaires.

Pour **M. BOUBY**, il faut se donner les moyens d'accueillir tous les étudiants qui entrent à l'université et aider les enseignants à dispenser un cours qui soit optimal par rapport à ces populations. Pour l'instant, nous n'en n'avons pas les moyens et c'est la conséquence directe du LMD !

**M. BOUBY** répète qu'avec les CMI, il y a une sélection ! Le ministère doit donner les moyens d'accueillir les 90 % d'une classe d'âge obtenant le Baccalauréat.

**M. HALBOUT** entend que le dispositif CMI doit être offert à tous les étudiants ayant la capacité d'obtenir la moyenne aux UE disciplinaires. Les seules conditions qui doivent être retenues sont les exigences de résultats. Aussi, il ne doit pas y avoir de sélection irréversible pour l'étudiant !

**M. HALBOUT** ajoute que ce message sera remonté.

**M. HALBOUT** clôt ce débat en se félicitant de la qualité des différents échanges !

7) VOTE DE SUBVENTIONS PROJETS ÉTUDIANTS

**M. HALBOUT** précise que les demandes des associations **EDDA** et **SMPE** sont reportées au prochain Conseil car elles ont été transmises trop tardivement

Par ailleurs, **M. HALBOUT** propose au Conseil de voter la demande de l'association **BIOTRACE**, dont le congrès a eu lieu les 3 et 4 février derniers. La demande de 500 euros sera diminuée à 300 euros afin que le maximum d'associations qui souhaitent solliciter une subvention, puissent être servies.

**M. HALBOUT** demande aux Conseillers de donner un avis sur la demande de subvention de l'association **BIOTRACE** d'un montant de 300 euros.

**Votants : 31 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 31

*Le Conseil **VALIDE** à l'unanimité la demande de subvention de l'association Biotrace d'un montant de 300 € - trois cents euros -.*

**M. HALBOUT** remercie l'ensemble des Conseillers pour leur vote unanime.

**M. HALBOUT** remercie les membres du Conseil pour leur participation et annonce que la prochaine séance se réunira le 4 mars 2015 à 9 heures.

**M. HALBOUT** demande aux Conseillers d'être présent ou de donner leur procuration à un autre membre de l'Assemblée.

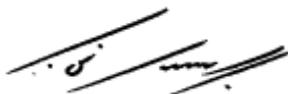
La **7ème séance** - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2014-2015 - du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier **est levée à 11h45**.

**Le Président de séance**



**Gilles HALBOUT**

**Le Secrétaire de séance**



**Gilles GUEVELLOU**

**La Secrétaire adjointe de séance**



**Sandra GAUCERAND**

**DESTINATAIRES**

- **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier
- **Philippe AUGÉ**, Président UM
- **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration
- **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche
- **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire
- **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales
- **Pascal BEAUREGARD**, Directeur Général des Services UM
- **Pascale SAURET**, Directrice des Affaires Générales et Institutionnelles
- **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement FdS**
- **Chefs de service FdS**

Document classé : Direction SG - Conseils 240 à 249, n°248 - 25 février 2015